

# Résolution sur le retour des enfants ukrainiens transférés de force et déportés par la Russie

2025/2691(RSP) - 08/05/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 516 voix pour, 3 contre et 34 abstentions, une résolution sur le retour des enfants ukrainiens transférés de force et déportés par la Russie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et les députés.

Depuis février 2022, environ 20.000 enfants ukrainiens ont été expulsés de force vers la Russie et la Biélorussie ou détenus dans des territoires ukrainiens temporairement occupés. Seuls 1293 d'entre eux ont été rapatriés et 624 sont décédés, selon l'initiative «Bring Kids Back UA» du président Zelensky. Ces chiffres sont probablement bien plus élevés, car ces transferts et expulsions se poursuivent.

Le Parlement a condamné fermement les actes de violence de la Fédération de Russie et la complicité de la Biélorussie dans les mauvais traitements infligés aux enfants ukrainiens, notamment les meurtres, les transferts et expulsions forcés, les adoptions illégales, les abus et l'exploitation sexuels, la russification forcée et la militarisation. Il souligne que ces actes s'inscrivent dans une stratégie génocidaire visant à effacer l'identité ukrainienne.

Les députés ont exhorté l'UE à demander des comptes aux responsables et à sanctionner les personnes et entités impliquées dans ces crimes. Ces crimes doivent cesser immédiatement et la Russie doit communiquer l'identité et le lieu de détention de tous les enfants ukrainiens expulsés, et garantir leur bien-être et leur retour sûr et inconditionnel.

Le Parlement regrette que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ne parvienne pas à remplir sa mission de protection des enfants ukrainiens déportés vers la Russie et la Biélorussie ou se trouvant dans des territoires ukrainiens temporairement occupés.

L'UE est appelée à coopérer étroitement avec les autorités ukrainiennes et les organisations internationales et non gouvernementales, et à les soutenir dans leurs efforts visant à documenter tous les enfants ukrainiens disparus et déportés. Les députés ont souligné que tout véritable accord de paix doit prévoir le rapatriement de ces enfants et la responsabilisation des personnes concernées par les transferts forcés et les expulsions.